



**Petit guide pour un langage non-
sexiste**

(2012)

fps

Sommaire

I.	Langage non-sexiste : pourquoi ?.....	3
II.	Langage non-sexiste : comment ?.....	4
	a. Loi en vigueur.....	4
	b. Règles de féminisation.....	4
III.	Langage non-sexiste : quels sont les obstacles ?.....	6
	a. Le féminin dévalorise la fonction.....	6
	b. C'est contraire à la grammaire	7
	c. Ça sonne mal.....	7
	d. Pour certains domaines plus que d'autres	8
IV.	Conclusion.....	8
V.	Bibliographie.....	9

Céline Orban

Chargée d'études (Secrétariat Général des FPS)

2012

02/515.17.67

celine.orban@mutsoc.be

Madame ou mademoiselle ? Cette question vous choque ? Vous laisse indifférent-e-s ? En tout cas, elle énerve plusieurs mouvements féministes (français notamment) qui jugent cette distinction discriminante. En effet, pourquoi les femmes devraient stipuler leur statut matrimonial contrairement aux hommes ? Première victoire pour les féministes : une circulaire française sortie récemment supprime la case « mademoiselle » des formulaires administratifs. Le cas du « mademoiselle » est un des nombreux exemples de sexisme truffant la langue française. La « non-féminisation » des noms de métier, titre, grade et fonction en est un autre. C'est à cette problématique que s'intéresse la présente analyse. Est-ce réellement un enjeu ou juste une question symbolique ? Pourquoi faut-il rendre le langage non-sexiste ? Comment ? Quels sont les obstacles ? C'est pour répondre à ces interrogations (entre autres) que nous avons rédigé ce « Petit guide pour un langage non-sexiste. »

I. Langage non-sexiste : pourquoi ?

Le langage joue un rôle fondamental dans la formation de l'identité sociale des individus et l'interaction entre langage et attitudes sociales n'est plus à démontrer¹. Le langage structure notre pensée et nos représentations. Il influence par conséquent la manière dont nous nous construisons en tant que fille ou garçon. D'où l'idée qu'en apportant des modifications à la langue, il est possible de modifier la façon dont nous percevons la réalité, pensons et agissons (Naukkarinen : 2002).

Le langage n'est ni neutre ni figé. Miroir de notre société, il évolue avec le temps, reflétant nos valeurs, nos mœurs et notre organisation sociale, en perpétuel changement. Prenons la règle du « masculin l'emporte ». Elle impose que le masculin englobe le féminin et que les accords soient toujours faits avec le masculin. Cette règle, encore largement appliquée aujourd'hui, n'a pas toujours existé. Elle a été instituée au XVII^{ème} siècle, sous l'influence de grammairiens convaincus que le genre masculin, plus noble, devait primer sur le féminin, « le mâle étant alors considéré comme supérieur à la femelle ».

Peut-on accepter que le langage perpétue ce genre de stéréotypes ? Nous plaçons pour que le langage encourage le principe d'égalité hommes-femmes au lieu d'alimenter les lieux communs. Il nous semble primordial de rendre le langage non-sexiste et cela passe notamment par la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions. C'est important pour :

- Visibiliser les femmes et renforcer leur légitimité dans les domaines dits masculins : en effet, comme le souligne Anne Dister (2004), « *ce qui n'est pas nommé publiquement, n'existe pas socialement.* »
- Et changer les mentalités.

¹ http://www.europrofem.org/contri/2_07_fr/fr-imag/04fr_ima.htm

II. Langage non-sexiste : comment ?

a. Loi en vigueur

En Belgique, un texte officiel à propos de la féminisation des titres, grades et fonctions existe. Il s'agit du Décret du 21 juin 1993 de la Communauté française. Il impose la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les actes officiels, la correspondance administrative et la publication d'offres ou de demandes d'emploi (Lenoble-Pinson, 2008). Ce décret a force de loi pour les documents du secteur public (lois, règlements et manuels d'enseignement, entre autres)². Pour en faciliter l'application, le Conseil supérieur de la langue française de la Belgique a publié le guide « Mettre au féminin »³. Voyons les règles qui y sont proposées.

b. Règles de féminisation

Le site de la Communauté française⁴ propose une liste reprenant par ordre alphabétique les noms de métiers et leur « féminisation ». Un outil pratique et facile d'utilisation ! Toutes ces « traductions » suivent des règles grammaticales précises. Passons-les en revue :

- Le déterminant :
Dans tous les cas, la féminisation implique l'utilisation d'un déterminant féminin, pour les désignations simples comme pour les désignations complexes : la, une, cette... (la députée, une juge, cette agente de change, la fondée de pouvoir...).
- Noms se terminant par une voyelle :
 - o -e : forme féminine identique à la forme masculine (une architecte, une astronaute, une cadre,...). On ne crée plus de nouveaux mots en -esse, le procédé paraissant vieilli. Toutefois, les emplois consacrés par l'usage sont toujours admis (exemple : une poétesse)
 - o -é, -i : adjonction d'un -e à la finale (une attachée, une avouée, une chargée de cours, d'études, de mission...)
 - o -a ou -o : la forme féminine est identique à la forme masculine (une para 'commando', une dactylo, une imprésario)

² http://www.europrofem.org/contri/2_07_fr/fr-imag/04fr_ima.htm

³ Plusieurs versions de celui-ci existent. <http://www2.cfwb.be/franca/femini/>

⁴ <http://www2.cfwb.be/franca/femini/>

- Noms se terminant par une consonne :
 - D'une manière générale, le féminin se construit par l'adjonction d'un -e final à la forme masculine (une agente, une artisane, une avocate, une échevine, une experte, une lieutenant, une magistrate, une marchande, une présidente, une principale)
 - Noms se terminant par –eur :
 - Forme féminine se termine par –euse lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct (une annonceuse, une chercheuse, une démarcheuse, une entraîneuse,...)
 - Lorsqu'il n'existe pas de verbe correspondant au nom ou que le verbe n'est pas en rapport sémantique direct – il s'agit, le plus souvent, de noms issus directement du latin – on a le choix entre l'emploi épïcène⁵ et l'adjonction d'un -e à la finale. En Belgique, l'emploi épïcène est la solution la plus couramment adoptée (une gouverneur-e, une ingénieur-e, une professeur-e, une proviseur-e,...)

- Noms se terminant par –teur :
 - La forme féminine se termine par –trice dans les conditions suivantes non exclusives les unes des autres :
 - il n'existe pas de verbe correspondant au nom (agriculteur, aviateur, instituteur, recteur...) ou bien le verbe est apparu postérieurement au nom (acteur/acter, auditeur/auditer)
 - il existe un verbe correspondant au nom ne comportant pas de -t- dans sa terminaison (calculer/calculateur ; conduire/conducteur ; former/formateur)
 - il existe un substantif corrélé au nom se terminant par -tion, -ture ou –torat, quelle que soit la terminaison du verbe correspondant (éditeur/édition ; lecteur/lecture ; tuteur/tutorat)
 - La forme féminine se termine par -teuse lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un -t- dans sa terminaison et/ou qu'il n'existe pas de substantif corrélé se terminant par -tion, -ture ou -torat (acheter/acheteur).

- Abréviations et sigles :

Les formes abrégées et les sigles sont épïcènes (une extra, une P.D.G.)

- Mots empruntés à une langue étrangère :

Pour les mots empruntés à une langue étrangère, la forme féminine est identique au masculin (une clown, une gourou, une imprésario, une jockey, une judoka...)

⁵ Nom non marqué du point de vue du genre grammatical

- Cas particuliers :
Lorsque le nom désigne de manière explicite la personne de sexe masculin, il est remplacé par son équivalent féminin : un confrère/une consœur ; un garçon (boucher, d'étage...)/une fille (bouchère, d'étage...) ; un homme (d'entretien, -grenouille)/une femme (d'entretien, -grenouille...).
- Accords dans les dénominations composées et complexes :
Dans les dénominations composées et complexes, le principe de la féminisation est identique : les substantifs sont féminisés selon les règles énoncées ci-dessus, les adjectifs et les participes s'accordent au féminin (une ajusteuse-outilleuse, une chef adjointe, une contrôleurse-vérificatrice, une déléguée territoriale, une directrice financière, une haute fonctionnaire, une première ministre, une présidente-directrice-générale, une receveuse principale, une trésorière-payeuse...)

Rendre le langage non-sexiste, c'est féminiser la langue, mais c'est également supprimer la règle selon laquelle « le masculin l'emporte ». Plusieurs mouvements féministes ont notamment proposé d'appliquer la règle de la proximité. Selon celle-ci, lorsque les noms sont de genre différent, l'adjectif s'accorderait avec le mot le plus proche. On dirait par exemple : « Les garçons et les filles sont belles » et non « les garçons et les filles sont beaux ». Cette règle, loin d'être une élucubration des féministes du XXI^{ème} siècle, était appliquée en grec ancien et en latin (Chemin, 2012) et ce jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

Attention, le sexisme du langage passe également par les expressions stéréotypées (sage-femme, panier de la ménagère, etc.) et l'état civil (emploi du « mademoiselle »). Il ne s'agit donc pas uniquement de féminiser les titres, grades et fonctions, mais de rendre le langage non-sexiste dans son ensemble !

III. Langage non-sexiste : quels sont les obstacles ?

Effacer toute marque de sexisme dans la langue française ne fait pas l'unanimité. Quels sont les arguments des détracteurs ? Quels sont les obstacles qui s'opposent à la féminisation des noms de métier, titre, grade et fonction ?

a. Le féminin dévalorise la fonction :

Cette première critique émanerait des femmes elles-mêmes. Pour des fonctions prestigieuses, à responsabilités et/ou principalement occupées par des hommes,

certaines femmes verraient dans la féminisation de la fonction une dévalorisation de celle-ci. Après s'être battues pour accéder aux postes destinés depuis toujours aux hommes, elles ne se sentiraient l'égal de l'homme qu'en portant le titre masculin. Cela ne revient-il pas à cautionner la domination masculine ? Ne devrions-nous pas plutôt revendiquer la féminisation de ce titre pour lequel nous nous sommes battues ? Comme souligné précédemment, le langage joue un rôle très important dans la construction de la pensée. Ainsi, en maintenant les titres uniquement au masculin, on renforce les stéréotypes de genre. Toutefois, comme le prévisse Lenoble-Pinson (2008), « [...] la demande d'une femme de s'adresser à elle en laissant l'appellation au masculin disparaît d'elle-même parce que la mentalité évolue. Dès la nomination de la deuxième femme à un poste traditionnellement attribué à homme, la fierté d'être femme réapparaît et la visibilité de la femme qu'apporte l'appellation au féminin l'emporte sur le prestige du nom au masculin : la juge, la députée européenne, la déléguée syndicale, la médecin légiste, la première ministre. »

b. C'est contraire à la grammaire :

Argument principalement évoqué par les grammairiens et autres puristes de la langue française, le genre neutre dit non marqué serait le genre masculin. Il servirait à désigner aussi bien l'homme que la femme (Dister, 2004). Selon Lenoble-Pinson (2008), « cette affirmation [n']est exacte [qu'] au pluriel : directeurs comprend directrices. Cependant, invoquer cette règle grammaticale fait fi des avis québécois, des circulaires françaises, du règlement genevois et du décret belge qui tendent à rendre les femmes visibles dans le langage au singulier [...]. » Ensuite, pour l'Académie française, la féminisation des noms de métiers, grades et fonctions menacerait le maintien du « bon » français. Mais la langue ne doit-elle pas évoluer et s'adapter à son temps comme elle l'a toujours fait ? Enfin, n'oublions pas que la règle de proximité (voir ci-dessus) était appliquée bien avant la règle selon laquelle le masculin l'emporte.

c. Ça sonne mal :

Certains noms une fois féminisés feraient vulgaires (sauteuse, entraîneuse,...), d'autres « sonneraient mal » (écrivaine, rapporteuse...), seraient ambigus (cafetière...) ou auraient une connotation négative (maîtresse...) (Dister, 2004). N'est-ce pas juste une question d'habitude ? Qu'en est-il du mot « secrétaire », par exemple, qui désigne à la fois une fonction et un meuble ? Ce genre d'arguments montre bien que les obstacles à la féminisation ne sont pas linguistiques. En effet, la

majorité des noms se féminisent aisément. Comme le souligne Mathieu (2002 : 118-126), « *le choix d'une dénomination épigène ou d'une forme féminine déterminée ne résulte pas d'une nécessité du système linguistique, mais dénonce généralement un choix culturel ou social* » (Mathieu, 2002 : 118-126).

d. Pour certains domaines plus que d'autres :

Certains domaines d'activité semblent davantage imperméables à la féminisation des noms de métiers étant encore aujourd'hui majoritairement « masculins » (Adam Van Compernelle, 2007). C'est notamment le cas des métiers de l'armée (colonel, sergent, lieutenant, soldat) ou encore des termes « huissier » ou « chirurgien », selon une étude menée par Dister (2004). Nous pouvons supposer que l'augmentation du nombre de femmes dans ces domaines aura des effets sur la féminisation des titres, grades et fonctions. Et cette augmentation ne passera que par une déconstruction des rôles attribués à chaque sexe: le domaine scientifique (par exemple) n'est pas réservé aux hommes et le social aux femmes !

IV. Conclusion

Rendre le langage non-sexiste est un enjeu de taille. Il ne s'agit pas d'une querelle linguistique, mais bien d'un combat contre le sexisme ordinaire et subtil qui façonne notre façon de penser filles et garçons ! Cette problématique démontre bien que, pour l'égalité, il est nécessaire d'agir à différents niveaux : politique, économique, culturel, et linguistique aussi... Le pouvoir des mots et du langage n'est plus à démontrer. Ainsi n'hésitez plus à vous faire appeler camionneuse, pompière, bucheronne ou encore entrepreneuse !

V. Bibliographie

http://www.europrofem.org/contri/2_07_fr/fr-imag/04fr_ima.htm , « Féminisation des titres et élimination du sexisme dans la langue », site consulté le 17 février.

<http://www2.cfwb.be/franca/femini/>, « Mettre au féminin. Guide d'utilisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », Service de la langue française, Communauté française.

ADAM VAN COMPERNOLLE Rémi, 2007, « Une pompière ? C'est affreux ! Etude lexicale de la féminisation des noms de métiers et grades en France », *in* Langage et Société, n°120.

BELLENS Emmanuelle, PERSYN Sarah, 2007-2008, « La féminisation. Comparaison des documents officiels concernant la féminisation et des réactions qu'ils ont provoquées en France, en Belgique et au Québec, ULB.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, « L'égalité s'écrit. Guide de rédaction épïcène », disponible à l'URL suivant : http://www.unil.ch/webdav/site/egalite/shared/Guide_redaction_epicene.pdf

CERQUIGLINI Bernard, 1999, « Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions », Disponible à l'URL suivant : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001174/index.shtml>

CHEMIN Anne, 2012, « Genre : le désaccord », *in* Le Monde Culture et Idées.

DISTER Anne, 2004, « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. Etat des lieux dans un corpus de presse », 7^{ème} Journée Internationale d'Analyse statistique des Données Textuelles.

LENOBLE-PINSON Michèle, 2008/4, « Mettre au féminin les noms de métier : résistances culturelles et sociolinguistiques » *in* Le français aujourd'hui, n°163, Armand Colin.

MATHIEU Marie-Josèphe, 2002, « Extension du féminin. Les incertitudes de la langue », Paris, Champion, « Linguistique française », n° 1.

NAUKKARINEN Oli, 2002, « La catégorie du genre. Les noms de métiers, titres, grades et fonctions en français et en finnois : un miroir révélateur de l'état de la société », Université de Helsinki.

Osez le Féminisme, « La féminisation des noms de métier », disponible à l'URL suivant : <http://osezlefeminisme69.hautetfort.com/archive/2011/02/09/la-feminisation-des-noms-de-metier.html>